

DÉLIBÉRATION n° CA-11-03-2022-15 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 11 mars 2022

Appels à projets 2022

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Appel à projet de la « *Plastickerie* »

Le projet de la « *Plastickerie* » est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Programme « *Bébé signe* »

Le projet « *Bébé signe* » est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 3 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 11 mars 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

11 MAR 2022

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



La Fondation de l'Université de Poitiers demande à son Conseil d'Administration du 11 mars 2022, la validation des projets mentionnés ci-dessous :

▪ **SOLIDARTIE AVEC L'UKRAINE**

La Fondation Poitiers Université, sous l'impulsion de la Présidente de l'Université, Mme Virginie Laval, a initié le 3 mars 2022 le lancement d'une collecte de dons financiers au profit de la Fondation de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie, Université à proximité immédiate des frontières ukrainiennes et membre de l'alliance d'universités européennes EC2U, dont l'université de Poitiers est porteuse.

Ces dons seront destinés à faciliter l'accueil des étudiants, chercheurs et personnels réfugiés des universités d'Ukraine.

▪ **SUITE DE L'APPEL A PROJETS 2022**

Le Conseil de Gestion de la Fondation a voté sur ses fonds propres 20 000 euros pour son appel à projets annuel, dont la commission s'est réunie le 26 janvier 2022.

Les membres du Conseil de Gestion réunis le 1 mars ont accepté de faire remonter une partie des fonds de roulement de la Fondation, correspondant à des dotations versées en 2021 à des composantes dont une partie n'a pas été consommée, et dont les reliquats sont donc revenus dans les comptes de la Fondation, afin de financer deux projets détaillés ci-dessous, en plus des projets retenus sur l'enveloppe initiale de 20 000 euros :

PROJET DE LA PLASTICKERIE : outil de de recyclage du plastique ultra-court

L'objectif de ce projet est de collecter des déchets plastiques sur le campus universitaire dans le but de les reconditionner, soit en mobilier urbain, soit en bobine pour imprimante 3D. Pour la réalisation de ce reconditionnement, l'achat d'une extrudeuse et d'une broyeuse est nécessaire. Un nouveau mécène s'est déjà positionné pour soutenir ce projet, HARMONIE MUTUELLE, à hauteur de 4 140 euros, et des fonds disponibles de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 1 125 euros, vont également être affectés à ce projet (partenariat initial sur des actions en lien avec le développement durable).

La Fondation désire faire remonter 3 437 euros, sur ses propres fonds de roulement, pour la réalisation de ce projet.

BEBE SIGNE : projet de recherche action

Ce projet en linguistique a pour objectif de mesurer l'impact du Bébé Signe sur la communication adulte-enfant et sur l'acquisition du langage des enfants au développement typique fréquentant les crèches. Le Bébé Signe se définit comme l'utilisation de la langue des signes par des adultes à destination des enfants entendants ne parlant pas encore, afin de leur offrir une modalité d'expression.



La Fondation désire faire remonter de ses fonds de roulement, 2 810 euros, afin de soutenir de programme de recherche.